

Plan Municipal de Santé



Logements, crèches, écoles, aménagement urbain, transports, vie associative... Grenoble se mobilise pour mettre la santé au coeur de son action publique. Un nouveau Plan Municipal de Santé 2016 - 2020 a été adopté en Conseil municipal du 25 janvier 2016.

Sommaire

- [Un nouveau Plan de Santé 2016-2020](#)
- [Consultez le Plan Municipal de Santé](#)

Un nouveau Plan de Santé 2016-2020

La ville, un territoire pertinent pour agir sur la santé

Agir pour garantir la bonne santé et le bien-être d'une population, c'est agir bien au-delà de l'indispensable organisation du système de soins. Il en va du cadre de vie tout entier : c'est adopter une conception large et collective de la santé... Oui, les villes peuvent mener une multitude d'actions ayant un impact sur la santé des habitants !

A titre illustratif, la ville de Grenoble :

- agit sur le cadre de vie : en cherchant à construire un projet urbain durable, où la rue, le pied d'immeuble, l'école ou la crèche sont les terrains de solutions quotidiennes pour réduire les effets des pollutions, développer le lien social, promouvoir le « bien habiter »...,
- agit sur les inégalités sociales et territoriales : en prenant en compte les parcours de vie des habitants et en prévenant les ruptures sociales, à travers notamment les actions et services du CCAS et des associations qu'elle soutient,
- a développé des capacités à observer « au plus près » et de manière fine l'état de santé global des grenoblois,
- est elle-même gestionnaire de services (crèches, écoles...) et, à ce titre, a le devoir d'exemplarité et de sobriété en intégrant des dimensions sanitaires, sociales et environnementales.

Un nouveau Plan Municipal de Santé était alors nécessaire pour lier et mettre en cohérence les politiques sociales, sanitaires et écologiques et montrer comment, à travers ces politiques, l'action municipale prend en compte de manière globale la santé des habitants.

103 mesures pour réconcilier le « vivre en ville » et le droit à la santé, pour toutes et tous

Le Conseil Municipal, en votant le Plan Municipal de Santé 2016-2012 le 25 janvier, s'engage dans 103 mesures pour répondre aux enjeux suivants :

1. Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

Concerne les questions de santé et d'environnement et vise à limiter les expositions des individus aux substances reconnues polluantes et gênantes, mais aussi à mieux informer et sensibiliser la population sur la qualité de nos environnements immédiats.

2. Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité

Vise un objectif global de réduction des inégalités sociales de santé, intégré aux questions de prévention, de recours et de parcours de soin, ainsi qu'aux situations de précarité.

3. Agir pour la santé des publics et des situations qui demandent une attention particulière : enfants, jeunes, personnes âgées, handicap, santé mental

Porte une attention spécifique à certaines situations ou étapes-clés de la vie, qu'il s'agisse des facteurs d'inégalités apparus dès l'enfance ou de l'adolescence ou avec l'avancée en âge, mais aussi du fait de conditions de vie plus difficiles dans la cité, dues à un handicap ou liées à des troubles psychologiques.

Une concertation élargie pour un diagnostic et des enjeux de santé partagés

Le PMS est le fruit d'un travail de 12 mois, au contact des habitants, des usagers, des associations, des institutions, des professionnels de santé, des différents services de la ville et du CCAS et des élus. Cette diversité a permis de partager un diagnostic, de croiser les regards, de faire émerger des idées nouvelles... mais surtout d'impliquer de nombreux Grenoblois qui souhaitaient s'investir autour des questions de santé.

Cette démarche s'est concrétisée autour de conférences municipales de santé, de comités de pilotage et comités techniques et d'une quarantaine de rencontres thématiques mobilisant plus de 300 personnes : une démarche de concertation en santé innovante et un exercice de démocratie sanitaire inédit à Grenoble.

Les travaux autour du PMS se poursuivront tout au long du mandat. Les Grenoblois qui le souhaitent pourront ainsi continuer à s'investir. Pour toute information complémentaire, s'adresser à la direction santé publique et environnementale (dspe@grenoble.fr).